ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

Division des personnels enseignants et AESH

DPEA

Affaire suivie par :
Elodie STYLIANOS

Tél : 05 36 25 72 57
Mél : drh11.ia82@ac-toulouse.fr
436 rue Forestié
82017 MONTAUBAN

Montauban, le 13 novembre 2026

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Tarn-et-Garonne,

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet. Liste d'aptitude en vue du recrutement des directeurs d'école de deux classes et plus.

Référence: Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école.
Article L. 411-2 du Code de l'Education, III, modifié par la Loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école.
Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014 (Référentiel métier des directeurs d'école)

Conformément aux dispositions du décret cité en référence, je vous prie de trouver ci-dessous les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école au titre de la rentrée scolaire 2027.

I – Conditions générales d'inscription

- être instituteur ou professeur des écoles titulaire;
- justifier au 1er septembre 2027 d'une ancienneté de trois ans de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire.
  Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.

La condition d'ancienneté de service n'est pas exigée pour les enseignants faisant fonction de directeur d'école nommés pour l'année scolaire 2026/2027.

II – Recueil des candidatures

Les enseignants qui sollicitent leur inscription sont invités à faire acte de candidature à l'aide de la notice individuelle jointe en annexe à adresser à leur IEN pour **le 30 novembre 2026**, dernier délai.

Les candidatures revêtues de l'avis motivé de l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription doivent parvenir à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne, division des personnels ensignants et AESH pour **le 7 décembre 2026, dernier délai.**

Une commission départementale examinera les dossiers de candidatures et aura un entretien avec chaque candidat (d'une durée maximale de 45 minutes). La première étape de l'entretien consistera pour le candidat à se présenter et à exposer ses motivations pour les fonctions de direction d'école.

Les entretiens se dérouleront au chef-lieu de la circonscription ou à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne fin février 2027. Ils porteront sur les trois axes suivants (BOEN spécial n°7 du 11 décembre 2014):

- L'exercice des responsabilités pédagogiques;
- Le fonctionnement de l'école;
- Relations avec les parents et les partenaires de l'école.

A partir de l'avis de l'I.E.N. et des résultats de l'entretien, la commission donnera un avis circonstancié sur l'aptitude de chaque candidat.

III – Cas particuliers

Les enseignants nommés par intérim dans les fonctions de directeur d'école (faisant fonction) sur l'année scolaire complète 2026-2027 pourront être dispensés de l'entretien avec la commission sous réserve d'un avis favorable de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'Education nationale (IEN) de la circonscription dans laquelle ils font fonction. Si l'avis de l'I.E.N est défavorable, les candidats seront convoqués à l'entretien.

Les personnels ayant effectué un intérim seulement sur une partie de l'année scolaire 2026-2027 ou un intérim de direction avant l'année scolaire 2026-2027 seront convoqués pour un entretien avec la commission.

Si, pendant la période de validité de l'inscription sur cette liste d'aptitude, des enseignants sont affectés dans un autre département, ils seront inscrits sur leur demande, de plein droit, sur la liste d'aptitude du département d'accueil jusqu'au terme de cette période.

Les enseignants, régulièrement nommés dans l'emploi de directeur d'école (après inscription sur liste d'aptitude) pendant au moins trois années scolaires, mais qui ont interrompu ces fonctions, sont dispensés d'une inscription sur la liste d'aptitude. Lors du prochain mouvement intra-départemental, ils pourront solliciter leur ré-inscription par l'intermédiaire du logiciel mouvement 1er degré lors de la saisie des vœux.

IV – Validité de la liste d'aptitude

La liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école sera arrêtée par le directeur académique.

L'inscription sur la liste d'aptitude départementale est valable durant trois années scolaires. Durant cette période, l'inscription n'a donc plus à être sollicitée.

V – Mouvement 2026

Les enseignants ayant obtenu la liste d'aptitude de directeur d'école pourront participer au mouvement sur l'ensemble des postes de direction déclarés vacants ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée scolaire 2027.

VI – Formation

En application de l'article 8 du décret cité en référence, l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école est désormais subordonnée au suivi préalable d'une formation à la fonction de directeur d'école,

Cette formation se déroulera entre le 17 décembre 2026 et fin janvier 2027. Elle permettra aux candidats de se projeter dans les missions de directeur d'école à partir du référentiel de compétences et ainsi de préparer l'entretien. Les dates et modalités précises de cette formation seront communiquées ultérieurement.

Chaque enseignant affecté sur un poste de directeur d'école à la rentrée 2027 bénéficiera d'un tuteur pour l'accompagner toute la première année sur sa prise de fonction. Il bénéficiera également d'une formation dès les résultats du mouvement connus, soit en juin 2027.

DIRECTION ACADEMIQUE ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★ de TARN et GARONNE

Cyril LE NORMAND

ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

Division des personnels enseignants et AESH

DPEA
Affaire suivie par :
Elodie STYLIANOS
Tél : 05 36 25 72 57
Mél : drh11.ia82@ac-toulouse.fr
436 rue Forestié
82017 MONTAUBAN

Demande d'Inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école deux classes et plus

Rentrée Scolaire 2027

à transmettre dûment complétée et signée à l'IEN de la circonscription pour le 30 novembre 2026

Je soussigné,

NOM : ..... **NOM patronymique** : .....

Prénom : ..... **Date de naissance** : .....

École (ou Établissement) d'exercice :

Circonscription de rattachement :

Grade : Date de titularisation :

Ancienneté de services au 01.09.2027 : années mois jours

- **Première demande d'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école** **oui** ❑ **non** ❑

Eventuellement, date de la précédente inscription : ...../...../.....

- **Intérim de Direction /faisant fonction**

Année scolaire 2026/2027 ❑ Autres Périodes : .....

sollicite de Monsieur l'Inspecteur d'Académie mon inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école à 2 classes et plus.

Date : Signature :

Avis motivé de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription dont dépend le candidat :
Présentation, expression, aptitudes pédagogiques, qualités professionnelles, autorité, rayonnement, capacité d'initiative (gestion, organisation, innovation), aptitudes relationnelles (animation, ouverture), etc ..

❑ Avis favorable ❑ Avis défavorable ❑ Avis réservé

Date :

Signature :